

Présents : M. Delcourt, Maire

M<sup>mes</sup> Fievet, Guillaud, MM. Beghin, Doucy, adjoints

M<sup>mes</sup> Maillot, Thomas,

MM. Bernard, Delcroix, Hennon, Pade, conseillers.

Excusés : M<sup>me</sup> Van Butsele procuration à M. Delcroix, M. Meurillon procuration à M. Pade, M<sup>me</sup> Tiberghien procuration à M. Béghin.

Secrétaire de séance : M. Régis Doucy.

## Ordre du jour :

### 1- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 septembre 2015

Le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

### 2- Vote des statuts de la CCPC

Le 21 septembre 2015, la C.C.P.C a voté ses statuts sur lesquels chaque conseil municipal doit se prononcer. Ils doivent être validés, dans un délai de 3 mois, à la majorité des 2/3 des communes représentant la moitié de la population. A défaut de délibération, la décision du conseil est réputée favorable.

Ces statuts comprennent 11 articles pour définir le nouvel EPCI et surtout le contenu de ses compétences. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

### 3- Vote du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Cette commission qui s'est réunie à 5 reprises est composée de l'ensemble des 38 maires. Elle a établi un rapport visant à déterminer l'évaluation des transferts de charges liés à la prise de compétence.

Avis favorable par 13 voix pour et 1 abstention.

### 4- Décision modificative budgétaire n°2

Il convient de procéder à quelques ajustements budgétaires (notamment en raison des divers achats de gestion courante en augmentation et au remplacement des agents en congé maternité).

M. le Maire propose les modifications suivantes : (document remis en séance)

**En investissement** + 20 239 € soit un total en investissement, en dépense comme en recette de 1 175 870,89 €

**En fonctionnement**, des transferts entre lignes budgétaire sans modification du budget global de fonctionnement, soit en dépense comme en recette : 1 574 819,74 €

Avis favorable par 13 voix pour et une abstention.

### 5- Souscription d'un emprunt à taux zéro pour le préfinancement du FCTVA.

M. le maire demande l'autorisation de souscrire à un emprunt à taux 0 proposé par la caisse des dépôts pour financer la TVA de nos dépenses d'investissement, montant de celui-ci 84 239€ soit environ 8% des dépenses de la rubrique 21 : 1 048 016 €. Celui-ci devra être remboursé en 2 échéances d'un montant égal : 50% en décembre 2016, 50% en avril 2017.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

### 6- Cotisation au cybercentre (intégrée à celle de la médiathèque).

Au vu de l'évolution de notre cybercentre au sein de la CCPC, celui-ci devient communal et ne bénéficiera plus d'un animateur permanent. Son fonctionnement ne dépendra que de la participation de bénévoles et des enseignants pour la formation au B2I des enfants de l'école Jacques Brel. La CCPC laisse en place le matériel. A compter du 01/01/2016, M. le maire propose d'intégrer l'accès au cybercentre au sein de la cotisation médiathèque soit une cotisation de 12 € par an et par famille pour les habitants de la CCPC et

15 € par an et par famille pour les extérieurs à la CCPC. Les tarifs fixés par la délibération du 07/11/2014 relative à la cotisation médiathèque et aux modalités d'adhésion restent inchangés. Naturellement l'accès

au matériel informatique reste gratuit pour les chômeurs et pour les familles pour consulter leur compte CAF, pendant les heures d'ouverture de la médiathèque. Avis favorable du conseil à l'unanimité.

### 7- Tarifs de location de la salle des fêtes et du foyer rural.

Ils n'ont pas été modifiés depuis janvier 2012. Ces 2 salles sont de plus en plus occupées.

M. le maire propose de revoir le tarif de location de la salle des fêtes et du foyer rural.

### Tarifs pour les extérieurs de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles

UTILISATION Salles	Vin d'honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine	Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine	Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine
<b>GRANDE SALLE</b> (200 places maxi)			
pour 120 couverts	350,00	500,00	650,00
pour 180 couverts	400,00	600,00	800,00
2ème jour			200,00
<b>FOYER RURAL</b> (60 places maxi)	150,00	200,00	300,00
2ème jour			100,00

### Tarifs pour les habitants de Bachy pour leurs réunions familiales personnelles.

UTILISATION Salles	Vin d'honneur Réunion Avec verres seuls, sans cuisine	Soirée Repas, mariages etc... Avec verres seuls avec cuisine	Soirée Repas, mariages etc.. avec vaisselle et avec cuisine
<b>GRANDE SALLE</b> (200 places maxi)			
pour 120 couverts	190	290	380
pour 180 couverts	230	340	460
2ème jour			100
<b>FOYER RURAL</b> (60 places maxi)	80	120	150
2ème jour			40

Les Associations locales de Bachy bénéficient chaque année de 2 utilisations gratuites pour assurer leur fonctionnement (manifestation, assemblée générale...) et contribuer à l'animation du village. IL leur sera demandé un chèque de caution de 50€ qui sera rendu si le code de bonne conduite d'utilisation est respecté. Pour d'autres usages, le tarif des habitants locaux sera appliqué. Le règlement existant est reconduit.

Le conseil à l'unanimité est favorable à ce règlement et aux tarifs proposés.

### 8- Compte-rendu des délégations accordées à M. le maire (conseil municipal du 28 mars 2014)

Marchés Publics : MAPA pour la micro-crèche. Estimation du marché:

- Choix des entreprises ayant proposé l'offre la plus avantageuse pour réaliser la micro-crèche :
  - . Lot 1 : la société ATELIER DU PATRIMOINE pour 84 204,43€ HT

- . Lot 2 : la société SUEUR pour 22 994,96 € HT
- . Lot 3 : la société VERE pour 23 012,15 € HT
- . Lot 4 : la société ALTOMARE ALTALU pour 12 751 € HT
- . Lot 5 : la société EBTM pour 20 115,19 € HT
- . Lot 6 : la société MP entreprise pour 22 449,50 € HT
- . Lot 7 : la société BAUTERS pour 8 535,18 € HT
- . Lot 8 : la société ESPE pour 10 660 € HT
- . Lot 9 : la société VANDENDRIESSCHE pour 14 464,64€ HT
- . Lot 10 : la société CLAREBOUDT pour 8 200 € HT
- . Lot 11 : la société SAS AIR CLIM pour 14 426,97 € HT
- . Lot 12 : la société SAS AIR CLIM pour 7 547,89 € HT
- . Lot 13 : la société SAS AIR CLIM pour 15 499,14 € HT
- . Lot 14 : pas d'offre

- Choix d'un bureau SPS pour accompagner la réfection de la rue Jean Lebas. C'est la société SOCOTEC pour 1 880 € HT qui a proposé l'offre la plus avantageuse.

### **9- Acquisition de la parcelle A1372**

La parcelle A1372 de 63 M2, derrière la salle des fêtes, est totalement incluse dans le périmètre des propriétés communales. M. le maire a demandé à M. et M<sup>me</sup> Delehaye-Verrode la possibilité de vendre cette parcelle à la commune. Ils nous proposent de la céder pour l'euro symbolique si la commune prend en charge tous les frais administratifs.

Avis favorable du conseil à l'unanimité.

### **10- Convention avec l'association « Nature et Nous » pour l'animation des NAP.**

Dans le cadre des NAP, afin de réaliser un atelier « Nature » les lundis et jeudis, il est proposé de faire appel à l'association « Nature et Nous ». L'animation serait dispensée par une personne membre de l'association et diplômée. Elle interviendrait sur plusieurs thématiques (jardinage, atelier d'écologie spontanée, travail sur la biodiversité, etc). Le coût par séance est de 40 €. Il y aurait environ 70 séances.

Une convention doit être signée avec l'association qui sera reconductible tacitement.

Accord par 13 voix pour et une abstention.